

La Déclaration de Niamey pour le Reverdissement du Sahel

Sahara Sahel Foods a récemment eu l'honneur de participer à l'atelier multi-acteurs SHARED pour le Reverdissement du Niger à Niamey. Voici la déclaration qui en fut faite :

Nous, les 50 représentants des forces vives des campagnes du Niger : les producteurs, les autorités coutumières, les officiers des ministères compétents, les chercheurs et étudiants, les donateurs et les ONGs; avons ce **21 Mars 2019** adoptés par acclamation la déclaration suivante :

***** la Déclaration de Niamey pour le Reverdissement du Sahel *****

1. Constatant que la production agricole d'annuelles sur des terres dégradées dénuées d'arbres est chère et difficile, demandant souvent l'apport d'intrants et d'énergie fossile, quand elle est encore possible ;
2. Constatant que le Niger est déficitaire en nourriture et doit importer une grande quantité de céréales et de produits transformés pour nourrir sa population ;
3. Reconnaisant que la malnutrition est autant le fait d'une nourriture de mauvaise qualité, pauvre en vitamines et oligoéléments, que d'un manque de calories ;
4. Rappelant que **les fruits et autres produits natifs à notre pays comme le marula, le baobab, le balanites, le ziziphus, le hanza, le palmier doum et tellement d'autres arborent pour la plupart des profils nutritionnels exceptionnels qui dépassent de loin ceux des céréales et des fruits exotiques d'habitude favorisés ;**
5. Constatant que ces espèces, adaptées à nos conditions climatiques, produisent même dans des conditions très difficiles ;
6. Rappelant **que nos populations ont au fil des siècles développé des savoirs ethnoculturels détaillés sur les produits natifs du terroir nigérien, et en particulier de ceux dérivés des arbres**, qui constituent un atout précieux pour le développement du secteur agricole de notre pays ;
7. Rappelant que la restauration des terres permet d'augmenter les rendements des cultures et du fourrage tout en les rendant plus résilients aux aléas climatiques ;
8. Constatant que **la restauration des terres se fait de manière efficace et à faible coût par l'application de techniques agroécologiques comme la régénération naturelle assistée des arbres, la gestion holistique des pâturages et d'autres techniques de conservation de l'eau et de régénération des sols, qui sont à la portée de tous les producteurs ;**
9. Rappelant que cette restauration demande un savoir-faire technique approprié et une sécurisation foncière des paysans par les autorités plutôt que des investissements lourds ;
10. Constatant que **les communautés rurales formées à ces techniques sont les mieux placées pour développer, adopter et faire respecter des plans de gestion durable du territoire qui favorisent sa restauration et sa productivité ;**
11. Constatant que le développement des entreprises dédiées à la production, récolte, transformation et marketing des produits natifs de nos campagnes est handicapé par de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent le manque d'infrastructure routières et électriques, le faible degré de formation de la main-d'œuvre disponible, le coût élevé de l'outillage et des machines importées et les lourdeurs administratives et fiscales ;
12. Rappelant que les terres restaurées sont riches en matières organiques formées par photosynthèse à partir du carbone atmosphérique, ce qui favorise leur productivité et contribue aux Contributions Nationales Déterminées du Niger dans le cadre des accords de Paris sur le climat ;

13. Rappelant que le Niger est un véritable pionnier dans la restauration des sols, en particulier via la régénération naturelle assistée, et ce depuis des décennies ;
14. Rappelant que, fort de cette expérience, le Niger a pris des engagements de restauration conséquents via sa participation aux efforts de la Grande Muraille Verte et de l'initiative AFR100, entre autres ;
15. **Convaincus que le salut du Niger est à trouver dans ses campagnes, et qu'une gestion appropriée de ses terres peut le transformer en pays où il fait bon vivre ;**

Nous :

16. **Recommandons d'encourager la consommation des produits agricoles et forestiers non ligneux locaux, en les adoptant dans les services publics de restauration et les réceptions ;**
17. Recommandons le développement d'un cadre juridique simplifié pour les petites et moyennes entreprises rurales, agricoles ou de finalité sociale et un soulagement conséquent de leurs obligations fiscales ;
18. Appelons les autorités compétentes à **finaliser aussi rapidement que possible le décret sur la propriété des arbres par les paysans dans leurs champs**, et à monter une campagne de communication d'envergure à ce sujet afin d'y sensibiliser les officiers de la DG des Eaux et Forêts, ainsi que la Nation ;
19. **Demandons un investissement conséquent et soutenu dans :**
 - a. la formation et le support d'agents de vulgarisation rurale vers le conseil agroécologique ;
 - b. le développement d'**un réseau de villages modèles dans lesquels les techniques de gestion agroécologiques incluant la RNA, la gestion holistique du bétail, et l'exploitation et la transformation des ressources arborées sauvages**, sont appliquées par des agriculteurs/trices champions ;
 - c. le support d'un réseau de ces agriculteurs/trices champions, leur permettant de visiter des communautés souhaitant faire l'apprentissage de techniques agrécologiques ;
20. Recommandons de charger les communautés villageoises de la gouvernance de leurs ressources naturelles, avec l'autorité de développer, de gérer et de faire respecter des plans locaux de développement ;
21. Souhaitons que **tous les projets de reverdissement de l'environnement, passés, actifs et futurs, soient répertoriés dans une banque de données commune, librement accessible par internet**, afin d'encourager les collaborations, de favoriser l'apprentissage des meilleures innovations et de maximiser leur impact ;
22. Recommandons de modifier le système des droits de douane pour faciliter l'importation d'outillage et de machines utilisées en agroalimentaire ;

Nous tenons à saluer :

23. la transformation de la DG des Eaux et Forêts d'une institution de contrôle et de sanction en une institution d'assistance technique et d'accompagnement ;
24. l'inclusion de cours dédiés à l'agroécologie et la gestion des terres dans le cursus des écoles à partir du primaire et encourageons leur généralisation ;
25. l'implication grandissante des autorités coutumières et communales dans les efforts de reverdissement de notre pays.

Adopté par proclamation à Niamey, le 21 mars 2019